

MB/PA

N°2023-122

**OBJET**

MISE EN PLACE DU  
CONTROLE D'ACCES A LA  
PISCINE DE SAINT-LARY  
SOULAN

DEMANDE DE SUBVENTION  
POLE TOURISTIQUE VALLEE  
DE SAINT-LARY-  
NEOUVIELLE

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **12**  
+ **1** **procuration**

Votes pour : **13**  
Abstentions : **0**  
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la  
Mairie : le **17 octobre 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **16 octobre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 octobre 2023**

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

**ABSENTS/EXCUSÉS** : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Alain DEDIEU

**SECRETÀIRE DE SÉANCE** : Philippe AIZIER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **12** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Philippe AIZIER** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place du contrôle d'accès de la piscine de Saint-Lary-Soulan.

Le coût prévisionnel global des travaux est de 27 131.60 € HT soit 32 557.92 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COÛT	27 131.60 € HT
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	4 521€ (16.66 %)
Région	4 521 € (16.66 %)
Département (Pôle Touristique Vallée de St-Lary-Néouvielle)	4 521 € (16.66 %)
Autofinancement	13 568.60 € (50.01 %)

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles
- Sollicite du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible dans le cadre de la programmation 2023 du Pôle Touristique St-Lary-Néouvielle.
- Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2023

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 16 octobre 2023



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

André MIR